

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

MARDI 24 JUILLET 1917

M. Devogel, directeur des écoles de la Ville de Bruxelles, m'explique où en sont les hostilités engagées entre les administrations communales d'une part, le pouvoir occupant et les fonctionnaires de l'administration séparatiste de l'autre, relativement à l'enseignement du flamand dans les écoles de l'agglomération :

- Le gouvernement général – me dit-il –, a ordonné, il y a un an, une enquête sur l'origine des enfants au point de vue linguistique. Nous avons été invités, ainsi que les autres communes de l'agglomération, à lui fournir les listes des enfants fréquentant les écoles ; en même temps, on demandait aux parents d'indiquer la langue maternelle de leurs enfants. L'autorité allemande n'ayant reçu que peu de réponses, a eu recours à d'autres mesures.

La question flamande, vous le savez, est difficile à résoudre dans l'agglomération bruxelloise. Il existe chez nous un fond de population flamande, mais qui a perdu peu à peu l'usage du beau flamand ; elle parle une sorte de patois. D'autre part, le français a pénétré de plus

en plus, au point de devenir la langue la plus usuelle. La ville, sous ce rapport, est surtout française, comme l'administration est française. Il s'est créé ainsi une situation nécessitant un régime spécial. L'enseignement doit être bilingue. Notre ministre des Sciences et des Arts, M. Pouillet, l'avait fort bien compris ; il s'était mis en rapport avec les administrations communales pour établir un « modus vivendi » en vertu duquel l'enseignement des deux langues nationales serait assuré suivant des modalités à déterminer.

*L'administration activiste fait table rase de tout cela. Elle veut à tout prix reconquérir Bruxelles, «Brussel overwinnen», comme elle dit. Elle veut créer de nombreuses classes d'école flamandes. Un des fonctionnaires principaux de la nouvelle administration flamingante, M. **Liebrecht** (Note : **Libbrecht**), a traduit cette idée en ces termes lapidaires : « Nous devons extraire de Bruxelles la pourriture française. »*

Mais pour créer un plus grand nombre de classes flamandes, il fallait multiplier le nombre des élèves flamands. De là, l'idée d'une enquête «sur l'origine des enfants». Invitées à fournir la liste des enfants fréquentant les écoles avec indication de leur origine, la plupart des communes ont répondu que ces listes étant adressées chaque année à l'inspecteur cantonal, l'administration ministérielle les possède. Quant à l'origine des parents, elles ont fait valoir que la question est

indiscrète, qu'il leur est impossible, pour cette raison, de renseigner l'autorité. Une enquête de cette nature serait, en effet, une intrusion dans la vie familial ; elle révélerait peut-être certaines naissances illégitimes que les parents désirent garder secrètes dans l'intérêt même de leurs enfants. Les communes ont refusé de céder, malgré la menace de l'envoi d'un commissaire spécial formulée dans une lettre du 19 mai dernier.

Battus de ce côté, les activistes ont essayé d'obtenir par voie détournée les renseignements désirés. Ils ont fait nommer une commission chargée d'aller dans les écoles questionner les enfants eux-mêmes. Cette commission est composée entre autres d'un ancien instituteur communal de Gand, De Cneudt (**Note**), devenu chef de division au ministère flamand, et d'un inspecteur cantonal de Laeken, nommé Leflot (**Note**). Cette commission fonctionne depuis quelques mois déjà et elle s'efforce par tous moyens de provoquer des réponses conformes à ses désirs. Cela amène parfois des situations comiques. Exemple : La commission entre dans une classe. Le président s'adresse à un élève :

- *Où êtes-vous né ?*
- *Ici, Monsieur.*
- *C'est parfait ; vous êtes Flamand.*
- *Pardon – intervint le directeur –, cet enfant n'est pas Flamand.*
- *Il est flamand – proclame le président.*

Le directeur insiste. L'enfant a pour père un Anglais ; sa mère est anglaise et sa naissance à Bruxelles est un pur effet du hasard. Si le directeur n'était pas intervenu, on l'inscrivait comme Flamand !

Tels sont les renseignements que me donne M. Devogel (1).

Les curés des diverses paroisses, invités à faire dans les écoles libres la même enquête sur l'origine des enfants, s'y sont refusés pour les mêmes motifs que les dirigeants des écoles officielles.

Dans les écoles où ils s'introduisent, les enquêteurs « *aktivistes* » sont souvent reçus comme chien dans un jeu de quilles. Voici, par exemple, ce qui s'est passé à l'école communale pour filles de la rue de Parme :

Entrant dans la classe supérieure, les deux enquêteurs s'adressent en flamand à l'institutrice, Mademoiselle Burniau. Celle-ci demeure impassible. Ils s'adressent alors à elle en français : Mademoiselle Burniau répond les mots strictement nécessaires.

Ils font un petit speech aux élèves, leur expliquant qu'il y a en Belgique deux langues, le flamand et le wallon, qui ont en principe et doivent avoir en pratique les mêmes droits.

Puis ils demandent à chaque élève : « *Où êtes-vous née? Quelle langue parle-t-on chez vous?* » Chaque élève cite une commune wallonne

comme lieu de naissance et déclare qu'on parle chez elle le wallon.

- *C'est incroyable !* – s'écrie agacé l'un des deux délégués, en s'adressant à l'institutrice – ; *comment admettre que tous ces enfants aient pour langue maternelle le wallon, alors que Saint-Gilles n'est sûrement pas une commune wallonne ?*
- *C'est fort explicable* – répond l'institutrice – ; *vous avez dit à ces enfants qu'il n'y a en Belgique que deux langues : le flamand et le wallon ; le flamand n'est pas leur langue ; dès lors, elles n'ont pas le choix : il faut bien qu'elles disent que c'est le wallon.*

Tête des enquêteurs !

Les délégués étaient pris au piège qu'eux-mêmes avaient voulu tendre aux enfants en ne leur parlant pas de la langue « française » !

Ils portent aussitôt les hostilités sur un autre point :

- *Mais on n'apprend donc pas le flamand à ces enfants ?*
- *Certainement* – réplique Mademoiselle Burniau – ; *on le leur apprend fort régulièrement, comme le veulent la loi et le programme.*
- *Et quel est leur professeur de flamand ?*
- *Moi-même !*
- *Ah ! ... Vous savez donc le flamand ?*
- *Fort bien ; je suis, d'ailleurs, de Molenbeek.*

- *Comment ! Vous savez le flamand et, tantôt, quand nous vous avons adressé la parole en cette langue, vous avez paru ne pas nous comprendre !*

Alors Mademoiselle Burniau de riposter :

- *Je suis ici pour enseigner le flamand, mais non pour le parler en dehors du cours. (Note)*

On raconte aussi des incidents auxquels la visite des délégués a donné lieu à l'Institut Saint-Philippe, école libre et adoptée pour garçons établie chaussée de Boendael.

Les délégués avaient à peine mis les pieds dans l'école que celle-ci retentissait d'airs patriotiques déplaisants pour leurs oreilles de traîtres : leur présence signalée, on s'était aussitôt, dans toutes les classes, mis à la leçon de chant, et les enfants s'en donnaient à cœur joie de chanter la *Brabançonne*, *Vers l'Avenir*, *Sous le Drapeau*, etc.

Les enquêteurs demandèrent au directeur, M. l'abbé Smets, de leur montrer les déclarations faites, conformément aux exigences de la loi, par les parents au début de l'année scolaire, quant à la langue de l'enfant. En quittant la classe, M. Smets vit l'un des délégués mettre ce document en poche. Il protesta : ce document appartient aux archives de l'école, et le règlement ministériel interdit au directeur de s'en dessaisir; les délégués n'avaient donc pas le droit de l'emporter.

- *Eh bien ! – déclarèrent les délégués –, ce*

droit, nous le prenons

Et ils passèrent dans la classe de seconde année. Les leçons y sont données par Mademoiselle Zélia Favresse. Elle continua le cours comme si de rien n'était, n'ayant pas l'air de s'apercevoir de la présence des deux intrus. Elle com mença une leçon de dessin, prenant pour sujet des drapeaux et donnant à ce propos aux élèves quelques explications sur le drapeau national. L'un des délégués l'interrompt :

- *Ne parlez pas si haut ; vous nous gênez dans nos interrogations.*
- *Je suis maîtresse dans ma classe. – répondit-elle – J'ai le droit de donner mon cours comme je le crois bon.*

Riposte des délégués :

- *Nous avons, mademoiselle, au moins autant que vous le droit d'être ici ; nous représentons l'autorité supérieure.*
- *Oui, l'autorité boche !*

Le mot fit explosion tout seul, presque sans qu'elle le voulut, du coeur loyal et patriotique de Mademoiselle Favresse. Alors, le délégué de répondre sévèrement :

- *Sachez, mademoiselle, que nous venons ici comme mandataires du ministère belge.*
- *Non, non, d'un ministère de traîtres ! – interrompt tout de suite la brave petite institutrice – Et vous-mêmes vous êtes des traîtres !*

Quelques mots furent encore échangés sur ce ton, Mademoiselle Favresse ne faisant qu'accentuer ses vitupérations patriotiques ; puis, les deux délégués, plantant là leur inspection, se retirèrent, poursuivis par des regards d'enfants qui valaient des huées. Leur dernière parole à Mademoiselle Favresse fut une menace : « *Vous aurez de nos nouvelles !* » (2).

(1) Voir au 12 août la suite du conflit dont le début est exposé ci-dessus.

(2) En effet, les enquêteurs ont chargé la «*Kommandantur* » de les venger : Mademoiselle Favresse a été condamnée à trois mois de prison et le directeur de l'école, M. Smets, religieux salésien, à 500 marks d'amende. M. Smets n'a pas voulu payer l'amende, n'étant d'ailleurs pas en état de verser pareille somme. Les Allemands se sont alors présentés chez lui avec mission de saisir des meubles pour le montant de l'amende. Mais tout ce que contenait la cellule du religieux était loin de valoir 500 marks. La «*Kommandantur* » a admis que M. Smets fasse un jour de prison par dix marks ; ensuite de quoi le directeur de l'école Saint-Philippe de Neri a été incarcéré pendant cinquante jours à Saint-Gilles.

Notes de Bernard GOORDEN.

A titre d'exemple du courage de Victor **Devogel**, lisez "*Procédés allemands*", la traduction française d'un article publié par Roberto Jorge **PAYRO** dans le journal **La Nación**, de Buenos Aires, le 4 septembre 1919.

L'article se réfère à la façon dont la censure allemande a empêché la distribution de diplômes dans les écoles bruxelloises au terme de l'année scolaire 1914-1915, et à la façon dont elle a tenté de sanctionner après coup la remise d'une médaille au terme de l'année scolaire 1915-1916.

[http://idesetautres.be/upload/PAYRO%20PROCEDI MIENTOS%20ALEMANES%20FR%20191506%20191606.pdf](http://idesetautres.be/upload/PAYRO%20PROCEDI%20MIENTOS%20ALEMANES%20FR%20191506%20191606.pdf)

Libbrecht est mentionné par Arthur L. **Faingnaerts** dans ***Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18*** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p. ; **e-book** vendu par la **Heruitgeverij**): pages 416, 422, 494, 499, 503, 504, 530, 533, 558, 560, 627, 631, 668, 672, 750, 872
Richard **De Cneudt** est mentionné aux pages 108, 231, 233, 234, 236, 243, 500, 503, 504, 506, 515, 521, 523, 529, 610, 620, 621, 622, 631, 662, 672, 681, 685, 687, 743, 803, 814, 820, 867, 872
Prosper **Leflot** est mentionné aux pages 620, 799.
Si vous souhaitez compléter votre information les

concernant, consultez Jos **MONBALLYU** ; ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)*** ; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la Première Guerre mondiale* n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop :http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9 Camiel **Libbrecht** y est évoqué aux pages 54-55. Il fut condamné à 16 mois de prison le 19/1/1920. Richard **De Cneudt** est évoqué aux pages 58 (note 167), 67, 76, 218. Il fut condamné à la peine de mort le 17/4/1920.

Lisez « *La flamandisation de l'Enseignement* » (pages 305-315) en 1917-1918, notamment dans le Grand-Bruxelles, qui figure dans la quatrième partie du chapitre VI (« *L'oeuvre de flamandisation* ») des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)*** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »).

<http://www.idesetautres.be/upload/FLAMANDISATION%20ENSEIGNEMENT%20BRUXELLES%201917-1918%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%201929%20PARTIE%204%20CHAPITRE%206.pdf>

On y résume l'évolution chronologique (propositions et décisions prises aux séances de la « *Oberkommission* » et de la « *Hauptkommission* ») :

des jardins d'enfants (entre le 8 mars 1917 et le 24 avril 1918) ;

de l'enseignement primaire (entre le 15 février 1917 et le 25 avril 1918) ;

de l'enseignement normal (entre le 16 avril 1917 et le 20 décembre 1917) ;

de l'enseignement moyen (entre le 31 juillet 1917 et le 1^{er} juin 1918) ;

de l'enseignement supérieur (entre le 28 avril 1917 et le 3 août 1917).

On y évoque aussi la « *police linguistique* » (pages 307-308). On y détaille le rapport d'une enquête de la Commission de contrôle linguistique à Gand (pages 311-315).

Voyez la table des matières détaillée du volume à :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%20RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201928%20TABLE%20MATIERES.pdf>

Consultez aussi l'*Enquête sur l'Emploi des Langues Française et Flamande dans*

l'Agglomération Bruxelloise ; Ville de Bruxelles
1919.- ***Le Magasin Pittoresque / La Belgique :***

<http://www.magasinpittoresque.be/belgique/Les-langues-a-Bruxelles/Langues-a-Bruxelles-01.htm>

L'anecdote à l'école des filles de la rue de Parme, à Saint-Gilles, est rapportée par Charles TYTGAT en date du 3 juin de son ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande :***

<http://www.idesetautres.be/upload/19170603%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Le nom de l'institutrice y est orthographié différemment : Mademoiselle Burgniaux.